

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

**2019 DAC 543** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir (10e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir (10e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici fut arrêté le 27 juin 1942 Manuel Bergés i Arderiu Républicain espagnol militant de la Unión Nacional Española poursuivi pour activités communistes. Âgé de 31 ans, il est assassiné par la police vichyste. Mort pour la France. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**